

**Présents : Mesdames et Messieurs BAUDONNIERE, BEZIE, CESBRON, CHABROUILLAUD, CUVELIER, DAGUIN, DELAUNAY, FREMY, GODINEAU, GORREC, LEGER, MEUNIER, MOUKADEME, PAULT, RICHOU, ROUSSEL.**

Absent : M PELLOIN, M QUILEZ, Mme SECHET

Pouvoir : Mme SECHET à M DAGUIN,

Secrétaire : M CUVELIER

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la piscine de Rochefort sur Loire, ce qui est accepté à l'unanimité.

Iris et Louanne, membres du Conseil municipal des jeunes effectuent une présentation des travaux réalisés par les commissions.

Il est proposé l'acquisition de deux panneaux « merci de ralentir » à placer près de l'école du Petit Prince, en remplacement de ceux existants (121 euros HT unitaire). Cette demande va être examinée prioritairement.

Il est également proposé l'acquisition de deux tables à placer autour du barbecue de l'étang, adaptées aux personnes en situation de handicap (954,84 euros HT unitaire), ainsi qu'une balançoire de deux assises (1099,81 euros HT). Ces propositions seront examinées par le conseil municipal lors du vote du budget.

1. Vente site technique communal à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance

Il est proposé une cession à 230 000 euros, prix fixé par le service des Domaines, au profit de la CCLLA.

Cette délibération est adoptée à la majorité (1 abstention).

Il est requis l'inscription d'un pacte de préférence dans l'acte de cession à intervenir c'est à dire que, dans l'hypothèse d'une cession ultérieure, la Commune de Mozé sur Louet bénéficie d'une clause lui permettant de se porter acquéreur par priorité et de se substituer à l'acquéreur tiers pressenti.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Convention et procès-verbal de mise à disposition des biens et transfert des emprunts, subventions, conventions et résultats des budgets annexes assainissement à la CCLLA

Madame le Maire présente le projet de convention et procès-verbal de mise à disposition des biens et transfert des emprunts, subventions, conventions et résultats des budgets annexes assainissement à la CCLLA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. SIEML – remplacement lanterne rue de la Fontaine

Vu l'article L5212-26 DU CGCT,

Vu la délibération du comité syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

#### 8. Personnel mairie- création de poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs

Il est proposé de créer un poste contractuel, à compter du 15 novembre (modification des dates).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 9. Convention d'assistance juridique- SELARL LEXCAP

Préalablement à l'exposé, M MEUNIER sort de la salle.

Il est proposé de contractualiser une nouvelle convention avec la société d'avocats LEXCAP portant sur une assistance de conseil juridique dans les différents dossiers relevant du droit et de l'administration des collectivités territoriales hors contentieux : droit de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement, droit des contrats publics (marchés publics, délégations de service public...), droit de la fonction publique, responsabilités, droit public des affaires, droit de l'expropriation... Cette assistance porte également sur les dossiers de droit privé, de droit social, de droit commercial, de droit pénal...

Cette prestation serait mise en place à compter 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022 moyennant un coût de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

M MEUNIER réintègre la salle.

#### 10. Décision modificative de budget

Les boites mail Outlook n'apportent pas satisfaction.

Il est proposé que la société ASM installe un serveur Exchange pour les adresses mail élus et agents.

Le coût de l'abonnement annuel est de 1 106 € TTC (dépense de fonctionnement) et celui de la création et d'installation est de 3 142 € TTC ( dépense d'investissement).

Il convient de prévoir des crédits d'investissement en 2021 pour financer cette opération dès janvier 2022.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 11. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

La Trésorerie a informé la Collectivité que des créances restent irrécouvrables pour un montant de 12.08 €.

Il est proposé de passer ce montant en non valeur sur le budget 2021 compte 6541.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 12. Piscine de Rochefort sur Loire

Il est rappelé que notre participation avait été fixée à 2,18 euros par habitant, soit 4455 euros au budget pour une année.

Toutefois, les travaux n'ont pas pu être réalisés en temps voulu, de sorte que la participation doit être recalculée sur 6 mois.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour porter au budget la somme de 2227,96 euros

#### ARTICLE 1

Le conseil municipal de la commune de Mozé sur Louet accepte de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

EP222-21-347 suite demande commune remplacement candélabre 65 – rue de la fontaine

- Montant de la dépense : 972.14 € net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75 %

- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 729.11€ net de taxe.

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

#### ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### ARTICLE 3

Le Président du SIEMML, le Maire de la commune de Mozé sur Louet, le comptable de la commune de Mozé sur Louet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### 4. Création d'un comité consultatif – aménagement lotissement de la Touche

Il est proposé de créer un comité consultatif constitué de membres du conseil municipal et d'administrés afin de réfléchir au projet d'aménagement du lotissement de la Touche.

Il est proposé de désigner les administrés par tirage au sort sur la liste électorale (1 personne sur chaque bureau de vote) et deux administrés du lotissement.

Le conseil municipal donne son accord à la majorité (1 contre sur le nombre de représentant des administrés du lotissement).

#### 5. Dénomination « impasse de l'orée des vignes »

Au 14 rue de la forêt , un permis d'aménager pour un lotissement privé a été approuvé.

Il est proposé de dénommer la voirie impasse « l'orée des vignes ».

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 6. Personnel administratif – création de poste dans le cadre d'emploi des attachés

Suite à la prise de congés puis au départ à la retraite de la directrice des services au 1<sup>er</sup> février 2022, il convient de créer un poste à temps complet au 1er janvier 2022 pour organiser un mois de binôme avec le candidat retenu.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 7. Personnel restaurant communal- création de postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques

Il est proposé de créer un poste contractuel pour les postes suivants (modification des dates) :

- Second de cuisine
- Agent polyvalent

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

13. Décisions du maire par délégation du conseil municipal

Pas de préemption au 15 rue de la Bigottière (parcelles AA122 et 124)

Pas de préemption au 23 rue des Aubépines (parcelle ZK81)

Pas de préemption au 6 ZA du Bocage (parcelles B2154, 2191, 2198, 2249, 2251, 2253)

Pas de préemption au 14 rue de la forêt (parcelle C2578)

14. Questions diverses :

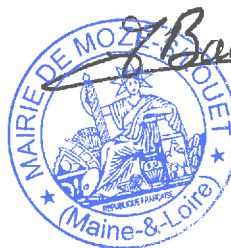
Il est rappelé la commémoration du 11 novembre 2021.

La commission bâtiment s'interroge sur le devenir de l'ancienne bibliothèque.

S'agissant du presbytère, il est précisé que le projet de l'Outil en mains serait soumis au conseil en décembre.

Fait à Mozé sur Louet, le 3/11/2021

Le Maire  
Joëlle Baudonniere



*Joëlle Baudonniere*